

FNAC Info

Bulletin interne de la Fédération Nationale des Amicales de Chasseurs à pied, alpins et mécanisés

Edito

Avant tout j'adresse à toutes et à tous de Joyeuses fêtes de Pâques.

Le poste de président est une responsabilité, une mission, un challenge qui se relève qu'avec une équipe, des présidents d'amicales, des conseillers fédéraux, des partenaires, sur lesquels je peux compter et m'appuyer. Chaque membre de la Fédération s'investit et fait le maximum de ce qui est possible.

Au moment où je rédige cet édito, je dois remercier tous les intervenants associés à la poursuite de nos objectifs et surtout à leurs réussites.

Poursuivons notre chemin ! C'est grâce à vous tous, présidents, bénévoles, conseillers, adhérents et individuels... Je vous en remercie chaleureusement.

Nos moyens de communication doivent correspondre à notre époque. N'oublions pas que nous sommes au "21^e siècle" et que ceux-ci sont pour la plupart liés aux techniques modernes.

Pas toujours évident pour la plupart de nos "anciens", je le reconnais. Mais avec un peu de bon sens et de bonne volonté, beaucoup s'y emploie, et j'en suis ravi. Persévérons ensemble !

Cet édito vous orientera sur les prochains rendez-vous à prendre en compte. N'hésitez pas à vous rapprocher de notre secrétariat pour toutes questions ou suggestions qui vous sembleront utiles.

Pour nos conseillers fédéraux, nous aurons l'occasion de nous retrouver le 17 avril prochain.

L'occasion sera faite pour y remettre quelques décorations associatives.

Bonne lecture
Au plaisir de vous revoir.

René WATRIN

Président National

SOMMAIRE :

INFORMATION IMPORTANTE

- 1 - LYNX – Le soutien en première ligne pour préparer l'arrivée de nouveaux véhicules
- 2 - LYNX – La France renouvelle sa contribution au sein du bataillon multinational de l'OTAN
- 3 - Honneurs militaires : Fiche pratique n° 21 les porte-drapeaux
- 4 - Patricia Miralles : "Réaffirmer le sens de nos commémorations"
- 5 - Cotisations à une association
- 6 - Dates à retenir
- 7 - Programme des cérémonies de Boullare

Directeur de Publication : René WATRIN
Infos – Communication : Yvick HERNIOU
Réalisation : Thierry GUYON
Assistante de rédaction : Bernadette CAMPHIN

Contacts : fnacinfo@bleujonquille.fr
Site : <https://bleujonquille.fr>
Anciens numéros : <https://bleujonquille.fr/presse>



INFORMATION IMPORTANTE

Bonjour chers présidents et chers amis,

La société NERIM a été la cible d'une Cyber attaque le 07/03/2023. Il s'agit de notre hébergeur internet chez lequel notre logiciel de comptabilité se trouve depuis plusieurs années. Un certain nombre d'entreprises (3000) a été totalement désorganisé dont plusieurs moyens de production ont été dans l'obligation de s'arrêter immédiatement.

Actuellement, cette Cyber attaque a été stoppée et la société NERIM remet chaque système d'entreprise en route avec une cadence d'une société par jour. La FNAC est la 14^e entité dans l'ordre de reprise d'activité. Nous devrions avoir une solution provisoire le 20/04/2023.

Cette situation a deux impacts majeurs sur notre activité fédérale :

• **Le premier impact** se situe sur le plan comptable avec nos logiciel et applications hébergés chez NERIM. La FNAC sera en mesure de reprendre la saisie comptable à partir du 21/04/2023 imposant de facto un rattrapage du retard jusqu'au 21 mai.

Le Conseil Fédéral, dans ces conditions, ne sera pas en mesure de présenter les comptes et tous les corollaires liés à cette discipline. Nous pouvons le déplorer mais nous faisons au mieux dans l'état actuel.

• **Le second impact** influence fortement le Cor de Chasse par les listes des abonnés au Cor de Chasse (intégrées au logiciel de comptabilité).

La saisie des articles envoyés par les amicales, les Bataillons et les contributeurs multiples est en cours. L'envoi du prochain Cor de Chasse va être repoussé mécaniquement vers la fin mai – début juin 2023. Les éléments du routage se trouvant dans le logiciel.

La contribution du numéro du Cor de Chasse suivant devra être parvenue pour la deuxième semaine d'avril 2023. Cette contribution sera prise en compte dès les rattrapages cités supra terminés. L'envoi de ce numéro devrait pouvoir se réaliser dans les dates acceptables compte tenu de cette Cyber attaque totalement pénalisante.

La Fédération tenait absolument à vous en faire communication pour vous permettre de comprendre la situation et les contraintes multiples liées à cette conjoncture inattendue. Soyez certains de notre préparation en amont pour circonscrire au mieux les répercussions.

Vous remerciant de votre compréhension et de votre confiance indéfectible.

Amitiés chasseurs,

René WATRIN
Président National

1 - Mission LYNX : le soutien en première ligne pour préparer l'arrivée de nouveaux véhicules

L'Élément de soutien national (ESN) de la mission opérationnelle LYNX adapte l'organisation du stationnement pour répondre au départ prochain des Véhicules haute-mobilité (VHM) et à l'arrivée des Véhicules blindés multi-rôles Griffon et des chars AMX10-RC.



Les VHM, particulièrement adaptés au combat hivernal sur sols gelés et enneigés, ont démontré durant l'hiver leur potentiel et la pertinence de leur présence en Estonie, en complément des chars et blindés lourds britanniques et danois. Désormais, les engins sont préparés pour leur retour en métropole, essentiellement par voie ferrée. Cette opération nécessite une fine coordination entre les spécialistes de la maintenance qui préparent les véhicules et ceux de la logistique qui prévoient le convoyage.

En parallèle, la conformité du plan d'occupation des hangars a été contrôlée : les infrastructures sont prêtes à accueillir les Griffon, véhicules blindés de dernière génération pesant plus de 24 tonnes. L'arrivée des véhicules blindés AMX-10 RC, matériel robuste et éprouvé, est une première en Estonie et entraîne également des ajustements, en lien avec les autres nations qui occupent les lieux. Ainsi, grâce à la planification et l'organisation des 300 militaires français présents, ces manœuvres simultanées permettent d'assurer la continuité du soutien sur le Flanc Est.

Les capacités techniques et logistiques mobilisées lors du rapatriement des VHM mettent en avant l'interopérabilité des forces et contribuent ainsi à la crédibilité du détachement français. Cet appui de l'ESN au sous-groupe tactique interarmes offre la garantie d'une force prête à défendre



le flanc Est avec ses alliés, dans le cadre de la posture de défensive et dissuasive de l'OTAN.

Les chefs d'État et de gouvernement des Nations alliées ont décidé en 2016, à Varsovie « de renforcer encore la posture de dissuasion et de défense de l'Alliance face au nouvel environnement de sécurité ». Il s'agit de déployer des contingents militaires dans les pays de l'OTAN qui se sentent menacés, pour renforcer leur défense.

Ils constituent une présence dite avancée renforcée (eFP - enhanced Forward Presence). D'emblée, la France, solidaire des pays Baltes a apporté sa contribution.

Lors de l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, le président de la République a décidé de maintenir la contribution française au dispositif eFP en adaptant son offre capacitaire à celle de la nation-cadre. Depuis, elle est constituée d'environ 300 militaires, dont un sous-groupe à dominante infanterie motorisée, spécialisé dans le combat d'usure en milieu difficile et en conditions hivernales.

Le soutien en première ligne pour préparer l'arrivée de nouveaux véhicules.



2 - LYNX – La France renouvelle sa contribution au sein du bataillon multinational de l'OTAN

Le 20 mars 2023, la France a renouvelé sa contribution, au sein de l'enhanced Forward Presence Battle Group (eFP BG) en Estonie, aux côtés de la Grande-Bretagne, nation-cadre. La France a en effet doté son contingent du véhicule multi-rôles blindé Griffon et d'un peloton de blindés légers AMX-10 RC.



La France a renforcé sa présence et doté son contingent du véhicule multi-rôles blindé Griffon. Cet équipement de dernière génération fait entrer les forces déployées en Estonie dans l'ère du combat dit "info-valorisé collaboratif", permettant le traitement de données et le partage d'informations tactiques en temps réel. Ce saut capacitaire, complémentaire aux moyens britanniques, est renforcé par la mise en place d'un peloton de blindés légers AMX-10 RC.

Depuis mars 2021, en Estonie, les détachements français successifs sont par ailleurs soutenus en continu par un Élément de soutien national (ESN). L'ESN est constitué d'un détachement logistique et d'un détachement de systèmes d'information et de communication, qui s'adapte au format et à la nature du détachement français déployé.

Au sein de l'eFP BG, le détachement français rassemble plus de 300 soldats français. S'entraînant avec leurs alliés britanniques et estoniens, ils contribuent à la posture défensive et dissuasive de l'OTAN sur le flanc oriental de l'Europe.

Les chefs d'État et de gouvernement des Nations alliées ont décidé en 2016, à Varsovie "de renforcer encore la posture de dissuasion et de défense de l'Alliance face au nouvel environnement de sécurité". Il s'agit de déployer des contingents militaires dans les pays de l'OTAN qui se sentent menacés, pour renforcer leur défense. Ils constituent une présence dite avancée renforcée (eFP - enhanced Forward Presence). D'emblée, la France, solidaire des pays Baltes a apporté sa contribution. Lors de l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, le président de la République a décidé de maintenir la contribution française au dispositif eFP en adaptant son offre capacitaire à celle de la nation-cadre. Depuis, elle est constituée d'environ 300 militaires, dont un sous groupement à dominante infanterie motorisée, spécialisé dans le combat d'usure en milieu difficile et en conditions hivernales.



3 - Honneurs militaires



Fiche pratique n° 21 les porte-drapeaux

Les porte-drapeaux, anciens combattants ou non, assurent bénévolement le service du port du drapeau tricolore de leur association.

La participation du drapeau d'une association patriotique aux cérémonies et manifestations représente un caractère officiel qui engage l'association tout entière.

Cette mission est hautement symbolique puisque les porte-drapeaux rendent hommage, au nom de la Nation française, aux combattants, aux victimes de guerre et aux disparus. Ils se doivent donc d'exercer leur fonction avec dignité et constance.

C'est pourquoi le porte-drapeau, à qui a été dévolu l'honneur de porter l'emblème de son association, doit être dans une tenue vestimentaire irréprochable.

Si aucun texte officiel ne définit précisément la tenue vestimentaire des porte-drapeaux, les présidents d'association sont responsables de la bonne tenue de ceux-ci comme de leurs adhérents (port de la tenue militaire ou civile, ordre et véracité des décorations portées, insignes portés...).

Remarque

Un militaire d'active ne peut porter en tenue militaire le drapeau d'une association.

A - Le porte-drapeau doit avoir une tenue vestimentaire irréprochable

Dans la mesure du possible, il est préférable que cette tenue soit une tenue civile sobre et propre :

- veste ou blazer sombre, avec éventuellement l'écusson de l'association ;
- pantalon gris ;
- cravate noire (ou verte pour les anciens de la légion étrangère ou aux couleurs de l'association) ;
- coiffure militaire réglementaire (béret ou calot d'armes, béret noir) ou tête nue ;
- gants blancs (obligatoire, en respect de l'emblème porté).

En accord avec le responsable de la cérémonie et en concertation avec l'ensemble des porte-drapeaux présents, la tenue pourra être adaptée en fonction des circonstances et des conditions météorologiques : port d'un manteau sombre, d'une chemisette blanche...

Les tenues historiques de collection, de tradition, anciennes ou actuelles, peuvent être portées dans certaines commémorations officielles ("Poilus" le 11 novembre...).

Sont à proscrire :

- les coiffures civiles, les couvre-chefs fantaisistes ou sans caractère de tradition reconnue ;
- les tenues fantaisistes pouvant porter un discrédit sur l'ensemble de l'association représentée (veste bariolée, à carreaux, mélange de décorations officielles et associatives, voire étrangères non reconnues, jeans, baskets, tenue camouflée type guerre d'Algérie, "casquette Bigeard", décorations sur un blouson ou une chemise à fleurs, vêtements de couleur trop vive...) ;
- tout panache d'attributs militaires.

B - Le port des décorations

Le porte-drapeau portera les insignes complets de décorations officielles qu'il a reçus et eux seuls à l'exclusion de toutes les autres médailles non officielles ("médailles de récompense ou médailles associatives"), sur le côté gauche de la poitrine.

À savoir

Les décorations arborées sont les médailles grand modèle dites d'ordonnance, pendantes, maximum 4 par rangée et si possible montées sur un support.

Le port des décorations d'association n'est autorisé que dans les réunions des membres de l'association (circulaire n° 49776/DN/CC/K du 30 novembre 1970 relative aux insignes de distinctions honorifiques créées et décernées par des sociétés).

Dans ce cas, elles sont portées sur le côté droit de la poitrine.

L'insigne officiel de porte-drapeau sera porté du côté droit de la poitrine et fixé sur la veste. Il peut être éventuellement fixé sur le baudrier.

Le baudrier se porte sur l'épaule droite afin de ne pas masquer les décorations. La hampe du drapeau se tient de la main droite (comme une arme).

Les conditions de port de l'uniforme militaire par les réservistes de la réserve militaire, les anciens réservistes et les anciens militaires sont prévues dans l'arrêté du 14 décembre 2007 (NOR : DEFH0773642A) (publié au JO n° 299 du 26 décembre 2007).

Pour les manifestations publiques (prises d'armes, réunions, fêtes et cérémonies officielles), comme dans un cadre associatif, le port de l'uniforme militaire fait l'objet d'une autorisation préalable de l'autorité militaire compétente sur le lieu de la manifestation. À l'étranger, l'uniforme ne peut être revêtu qu'après autorisation du ministre.

C - Les porte-drapeaux, non anciens combattants

Afin de pérenniser la présence du drapeau lors des cérémonies patriotiques, il est possible pour une association patriotique de confier le port de son drapeau à une personne de la société civile, qui ne soit pas un ancien combattant, y compris une personne mineure, présentant toutes les conditions d'honorabilité et de tenue. Cela se pratique déjà et permet de renforcer le lien entre le monde combattant et la Nation, notamment l'esprit civique et l'esprit de défense chez les plus jeunes(*).

Si tel est le cas, il appartient au président de l'association concerné de sensibiliser le porteur sur la symbolique et la nécessité de respecter l'emblème, ainsi que sur l'importance de l'image transmise, et de le guider dans le choix d'une tenue vestimentaire appropriée.

D - Le cortège et la mise en place

Les porte-drapeaux sont mis en colonne par 2, 3 ou 4 suivant la possibilité géographique locale. Les drapeaux sont portés "au sautoir", le bras replié vers le torse.

À savoir

Il n'existe pas de document officiel fixant un ordre de préséance des drapeaux des associations.

Néanmoins, il y a lieu de respecter l'ordre hiérarchique suivant :

- les ordres nationaux (Légion d'honneur, Croix de la Libération, Médaille militaire, ordre national du Mérite) ;
- les Croix de Guerre (14-18, 39-45, croix de la Libération, etc.) et Valeur militaire ;
- les amicales (Anciens combattants, Gendarmerie, etc.) ;
- les autres associations (Souvenir français, Croix rouge, etc.).

En fonction du nombre de drapeaux, un chef de protocole ou, à défaut, un porte-drapeau désigné pour la coordination (et un seul) donne les ordres pour éviter le désordre.

1. Au monument aux morts

Les porte-drapeaux arrivent en cortège, se placent de part et d'autre du monument dans l'ordre prescrit précédemment.

Il est à noter que le drapeau des Anciens Combattants et Victimes de guerre du lieu où se situe la cérémonie, ainsi que le drapeau des Croix de Guerre pour les communes qui ont reçu cette distinction, sera mis de préférence en première position au plus près du monument, à l'opposé des drapeaux des ordres nationaux.

Les porte-drapeaux saluent à la sonnerie aux morts.

Quand s'élève la sonnerie, les porte-drapeaux inclinent leur drapeau, bras tendu, jusqu'à la fin de la minute de silence. Ils relèvent le drapeau dès le début de l'hymne national.

À l'issue de la cérémonie, au moment où les autorités se présentent pour les remerciements, le drapeau est "au pied".

Après le départ des autorités, les porte-drapeaux rendent honneur au monument aux morts.

Ils repartent en ordre ou en cortège. Ils ne doivent pas rompre les rangs sans l'accord du chef du protocole. On ne plie jamais les drapeaux devant un monument mais à une certaine distance de celui-ci.

2. Dans une maison mortuaire

En règle générale, les porte-drapeaux, accueillis par l'officiant (responsable religieux ou responsable des Pompes funèbres), se placent de part et d'autre du cercueil, dans la mesure du possible, et sans occasionner une quelconque gêne à la famille. Ils conservent le drapeau "au pied".

Cette garde d'honneur prend fin au moment de la levée du corps. Les drapeaux forment alors une haie d'honneur devant le corbillard, les drapeaux sont "au sautoir".

Les porte-drapeaux saluent en inclinant le drapeau au passage du cercueil jusqu'à ce que ce dernier soit mis en place dans le corbillard.

3. Dans un édifice religieux

Les porte-drapeaux prennent place à l'endroit qu'il leur a été indiqué par l'officiant ou le maître de cérémonie. Les drapeaux sont maintenus "au sautoir". Ce n'est que lorsque l'officiant invite à s'asseoir que les porte-drapeaux mettent les drapeaux "au pied" et s'assoient (éventuellement) à leur tour.

Au moment de "l'élévation", les drapeaux sont mis "au sautoir" et sont inclinés pendant que l'officiant offre le pain et le vin.

La cérémonie terminée, les porte-drapeaux sortent pour former une haie devant la porte de l'édifice religieux,

les drapeaux "au sautoir". Ils saluent en inclinant le drapeau au passage du cercueil jusqu'à sa mise en place dans le corbillard.

4. Au cimetière

S'il y a un cortège pour se rendre au cimetière, les porte-drapeaux se placent devant le cortège, en tête, drapeaux "au sautoir", suivis par les délégations et le porte-coussin qui présente les décorations du défunt. À l'entrée du cimetière, les porte-drapeaux se placent devant le corbillard en cortège sur deux ou trois rangs, drapeaux "au sautoir".

Arrivés devant le caveau ou la tombe, les porte-drapeaux se placent de part et d'autre, drapeaux "au sautoir".

Le maître de cérémonie peut annoncer : "À la mémoire de Monsieur, médaillé militaire, chevalier de l'ordre national du Mérite, ancien combattant,, je vous demande un instant de recueillement" (environ 30 secondes). Les porte-drapeaux saluent en inclinant le drapeau pendant la mise en terre. Le maître de cérémonie ordonne la dislocation des porte-drapeaux afin de laisser la famille se recueillir dans l'intimité.

Source

Vade-mecum des cérémonies, du protocole et des préséances. Délégation militaire départementale du Nord

4 - Patricia Miralles :

"Réaffirmer le sens de nos commémorations"



Dimanche 19 mars, la cérémonie du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc se tiendra non pas à Paris mais à Notre-Dame de Lorette, dans le Pas-de-Calais. Une délocalisation voulue par Patricia MIRALLES, secrétaire d'État chargée des Anciens combattants et de la Mémoire. Interview.

En 2023, vous souhaitez décentraliser en région certaines des grandes cérémonies nationales*. Quelles sont les raisons qui ont motivé votre décision ?

Patricia MIRALLES : Une brillante initiative d'un élu ! Celle d'Alexandre GRENOT, maire des Gonds, en Charente-Maritime. Le 7 novembre dernier, en amont de la cérémonie officielle du 11 Novembre à l'Arc de Triomphe, il a organisé une cérémonie de ravivage de la flamme sur le stade municipal de sa commune. J'ai eu l'honneur de la présider. Environ 800 personnes étaient rassemblées, parmi lesquelles des autorités civiles et militaires,

des anciens combattants, des porte-drapeaux mais aussi beaucoup de jeunes, issus du Service national universel ou du Service militaire volontaire, des lycéens, des collégiens, des primaires... Munis de lampes-tempête, certains d'entre eux ont remis symboliquement la flamme du Soldat inconnu aux maires de 50 communes de la région.

Voir la jeunesse actrice de la transmission de la mémoire fut un moment magnifique. De là est née mon idée d'étendre cette démarche à d'autres grandes cérémonies nationales, en étroite collaboration avec le "G12", c'est-à-dire les grandes associations représentatives du monde combattant. Le choix des cérémonies qui seront territorialisées est en cours d'étude : je peux déjà vous dire que le 30 avril se tiendra au camp du Struthof et le 8 juin au mémorial des guerres en Indochine de Fréjus.



Quels sont les enjeux mémoriels de cette décentralisation ?

Nous avons établi un constat : les cérémonies dans leur format habituel, souvent parisien, peinent à rassembler autant que nous le souhaiterions. Pour réaffirmer le sens de nos commémorations et y impliquer nos jeunes, il faut aller au plus près des Français. S'ils ne peuvent pas venir à nous, c'est à nous d'aller à eux ! Reprocher à la jeunesse de ne pas connaître les moments clés de notre Histoire nationale est un peu facile. Il est de notre responsabilité de susciter l'intérêt des jeunes pour ces questions. Leur permettre d'assister à une cérémonie nationale, proche de chez eux, est un levier important. C'est ainsi que nous les sensibilisons au devoir de mémoire et aux valeurs républicaines. En cette période troublée, marquée par le retour de la guerre aux portes de l'Union européenne, ce travail de transmission me paraît d'autant plus important.

Ce dimanche, la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc constituera donc la toute première cérémonie nationale organisée en dehors de la capitale. La présider revêt-il un sens particulier pour vous, en raison de votre histoire personnelle ?

Oui, bien sûr. Lorsque j'étais députée, j'ai porté la loi sur la reconnaissance et la réparation des harkis. Je me suis battue pour que la date controversée du 19 mars ne soit pas disqualifiée. Elle possède une signification historique forte, à savoir l'entrée en vigueur du cessez-le-feu au lendemain de la signature des accords d'Évian. C'est une date très importante, notamment pour tous les appelés. L'honorer, c'est leur témoigner notre reconnaissance.

La commémoration se tiendra dans le Pas-de-Calais, à la nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette. Pourquoi avoir choisi ce lieu ?

Parce que sa charge symbolique est forte. Depuis le 16 octobre 1977, la crypte abrite le corps du Soldat inconnu de la guerre d'Algérie.



Par ailleurs, cette nécropole, la plus grande de France, ne laisse personne indifférent. Les 40 000 soldats des différents conflits qui y sont inhumés en font un lieu emblématique du fil qui relie plusieurs générations de combattants. Choisir d'y rassembler Françaises et Français à l'occasion du 19 mars, c'est une façon de poursuivre cette éducation à la mémoire, si importante pour notre jeunesse.

Voir Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

*Onze journées nationales annuelles ont été instituées par des textes législatifs ou réglementaires :

- La journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, le 19 mars
- La journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation, le dernier dimanche d'avril
- La commémoration de la victoire du 8 mai 1945, le 8 mai
- La fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme, le 2^e dimanche de mai
- La journée nationale de la Résistance, le 27 mai
- La journée nationale d'hommage aux "morts pour la France" en Indochine, le 8 juin
- La journée nationale commémorative de l'appel du général de Gaulle, le 18 juin 1940, à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi, le 18 juin
- La journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux "Justes" de France, le 16 juillet si c'est un dimanche, ou le dimanche qui suit
- La journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives, le 25 septembre
- La commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et l'hommage rendu à tous les morts pour la France, le 11 novembre
- La journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, le 5 décembre



Notre-Dame de Lorette le 19 mars

5 – Cotisations à une association

1 janvier 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre), Ministère chargé de la vie associative.

La cotisation est une somme d'argent versée par les membres d'une association pour participer à son fonctionnement. Le paiement de la cotisation, son montant, sa périodicité, et l'échéance de ses versements sont, en principe, fixés par les statuts de l'association. Si vous (membre) ne payez pas la cotisation, vous risquez d'être exclu de l'association. Le paiement de la cotisation peut ouvrir droit à une réduction d'impôt.

Conditions

Si vous versez une cotisation à un organisme d'intérêt général, vous pouvez avoir droit à une réduction d'impôt.

Pour ce faire, l'organisme doit remplir l'un des 2 critères suivants :

- Avoir un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel
- Ou concourir à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Attention

Si le versement de la cotisation vous permet de bénéficier d'une contrepartie directe ou indirecte, sous forme d'un bien ou d'une prestation de services, vous n'aurez pas droit à la réduction d'impôt.

Montant

Le montant de la réduction d'impôt est différent selon que vous êtes un particulier ou une entreprise. La réduction d'impôt est de 66 % du montant des cotisations.

La réduction s'applique dans la limite de 20 % du revenu imposable.

L'association vous remet un reçu fiscal. (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17454>)

6 – DATES A RETENIR 2023



Commémoration militaire BOULLARE :
les 29 et 30 avril à Boullarre (60)

Journée nationale de la victoire du 8 mai 1945

22^e BCA, Commémoration de Narvik le 24 mai à Nice

Journée nationale de la Résistance Déportation
le 27 mai

Commémoration Combats de Narvik le 30 mai à Paris

Journée nationale d'hommage
"morts pour la France " Indochine le 8 juin

Congrès des Diables Bleus de Lorraine :
le 11 juin à Verdun

Appel historique du général de Gaulle le 18 juin

1^{re} Marche des Diables Bleus du Bas Rhin :
dimanche 18 juin

Congrès Fédération Nationale André Maginot (FNAM)
le 21 et 22 juin à Tours

COMMÉMORATION MILITAIRE

«La Bataille de Boullarre»

Hommage aux 33 soldats morts
les 11&12 juin 1940



SAMEDI
29 & 30
AVRIL 2023

DIMANCHE

Venue à Boullarre de
«La Flamme sous l'Arc de Triomphe»
par le Relais Sacré
Dimanche 30 avril à 10h45

VILLAGE DE BOULLARRE (60)



Camps militaires français et américains - Maquette ferroviaire -
Exposition d'armes de 1940 - Conférences - Commémoration militaire -
Inauguration de la stèle - Concert - Visite commentée - Messe

RESTAURATION SUR PLACE

Pour plus
d'informations :

MAIRIE DE
Boullarre

JD2D

RIVA PAYSAGES
Service d'aménagement des espaces verts
Dépense et aménagement de jardins

LE PAYS DE VALOIS
COMMANDEMENTS DE COMMUNES

PHARMACIE DELAHAYE-SERVAIS

Aigilon

EVOLUCAME
www.evolugame.com

LE PAYS DE VALOIS
COMMANDEMENTS DE COMMUNES





PROGRAMME du week-end

Samedi 29 Avril 2023

VISITE - BOULLARRE EN GUERRE

9h00

Revivez l'histoire du village au travers d'une visite guidée et commentée issue de témoignages et anecdotes d'anciens combattants.

CONFÉRENCES

(DANS L'ÉGLISE)

11h00

Juin 1940. Mais comment en est-on arrivé là ?
Philippe GONIAUX

14h

Enfants, femmes et école sous l'occupation.
Les enfants du club Histoire avec Maëlle & Mélanie GILLES

15h30

Les prisonniers de guerre.
Maurice REDOUTEY

17h

Quand la liberté venait du ciel.
Régis MOREAU

MESSE

19h00

Avec Aumônier militaire. En hommage aux 33 jeunes soldats décédés et aux blessés.

29 & 30 avril 2023

EXPOSITIONS



salle des fêtes ou terrain communal

Tout le week-end découvrez en libre accès des stands animés (ambulance, cantine, transmissions...) des véhicules militaires Français et Américains de 1940, des armes, une reconstitution ferroviaire de la gare de Betz et de la ligne Chauvineau Betz-Macquelines.

Dimanche 30 Avril 2023

COMMÉMORATION MILITAIRE

9h00

RDV rue des fontaines (salle des fêtes)

9h30

Défilé avec la Fanfare des Chasseurs de Vincennes en direction de la place.

10h20

Inauguration de la stèle. Ravivage de La Flamme «sous l'arc de Triomphe» transportée par le Relais Sacré. Participation des enfants, allumage de 33 bougies par le flambeau et Appel aux morts.

11h20

Discours par un Officier Supérieur en hommage aux 33 victimes.

11h50

Inauguration de la place du Chef de Bataillon Henri LEFEBVRE. Allocutions des descendants de soldats. Discours officiels.

12h20

Musique. La Fanfare des Chasseurs.

VISITE - BOULLARRE EN GUERRE

13h45

Revivez l'histoire du village au travers d'une visite guidée et commentée issue de témoignages et anecdotes d'anciens combattants.

CONCERT

14h00

Fanfare des Chasseurs de Vincennes.

CONFÉRENCES

(DANS L'ÉGLISE)

15h00

La Bataille de BOULLARRE
Francis GONIAUX

16h15

La ligne CHAUVINEAU
Thierry ABRAN